

## TENTATIVE DE MÉDIATION FAMILIALE PRÉALABLE OBLIGATOIRE (T.M.F.P.O.) : approche, sensibilisation et préparation à la mise en place du dispositif

---

### ○ Contexte

L'article 7 de la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle, a instauré, à titre expérimental, une Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire (T.M.F.P.O.) avant la saisine du juge aux affaires familiales. Ce dispositif concerne les requêtes visant les modalités de l'exercice de l'autorité parentale, la contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant ainsi que la modification de la convention homologuée visée à l'article 373-2-7 du Code civil. Cette expérimentation est mise en place depuis 2017 au sein de 11 juridictions : Bayonne, Bordeaux, Cherbourg-en-Cotentin, Évry, Montpellier, Nantes, Nîmes, Pontoise, Rennes, Saint-Denis de la Réunion et Tours. Elle a vocation à être étendue sur la moitié des juridictions sur le territoire national prochainement.

### ○ Enjeux professionnels

Ce nouveau dispositif impacte grandement l'activité, le fonctionnement et l'organisation des services et nécessite de construire de nouveaux protocoles d'intervention et d'ajuster les pratiques des professionnels. Cette formation s'inscrit dans ce nouvel objectif de sensibilisation, d'information, de préparation, d'aide à l'anticipation mais aussi de prise de recul à travers l'expérience menée par les adhérents depuis la mise en place de ce dispositif.

### ○ Objectifs de la formation

Maîtriser le cadre législatif et repérer les différents acteurs ;  
Élaborer les protocoles organisationnels et les étapes de la mise en œuvre ;  
Repérer les ajustements face à de nouvelles problématiques familiales.

### ○ Prérequis

Premier module : tous professionnels de service de médiation familiale (secrétaire, responsable d'équipe, médiateur(-trice) familial(e)) ;  
Deuxième module : Médiateur(-trice) familial(e) diplômé(e) d'état - DEMF.

### ○ Public concerné

Personnel de service de médiation familiale

### ○ Méthodes pédagogiques

Expositive, formative et participative

## PROGRAMME DE LA FORMATION

Formation sur 2 modules de 7 heures

---

### Module 1

**Objectifs pédagogiques :** Maîtriser le cadre législatif et élaborer les protocoles organisationnels

○ **Contenu**

- L'esprit de la loi ;
- L'inscription du dispositif dans les modes alternatifs de résolution des différends ;
- Identification des acteurs et des partenaires concernés par la TMFPO sur son territoire ;
- Intégration de la TMFPO dans le fonctionnement du service sur le plan administratif et financier ;
- Accueil de la demande et traitement des dossiers.

○ **Supports pédagogiques**

- Diaporama
- Quizz

○ **Compétences professionnelles visées**

- Comprendre et maîtriser le cadre d'application de la loi ;
- Savoir repérer les différents acteurs ;
- Savoir élaborer des protocoles organisationnels liés au déploiement de la TMFPO.

○ **Formateurs**

- Directeur(-trice) et Juriste

## Module 2

### **Objectifs pédagogiques : Repérer les ajustements de pratique et les nouvelles problématiques**

- **Contenu**
  - Ajustement et évolution des pratiques de la médiation familiale ;
  - Le cadre déontologique à l'épreuve de la TMFPO ;
  - La notion de responsabilité : du point de vue des bénéficiaires, du point de vue des professionnels ;
  - Nouveau public ou nouvelles problématiques ;
  - Les conflits de haute intensité ;
  - Les indicateurs d'évaluation.
- **Supports pédagogiques :**
  - Diaporama
  - Quizz
- **Méthodes et outils pédagogiques**
  - Expositive, formative et participative
- **Pré requis :**
  - Module 1 : tous professionnels de service de médiation familiale (secrétaire, responsable d'équipe, médiateur(-trice) familial(e))
  - Module 2 : Médiateur(-trice) familial(e) diplômé(e) d'état - DEMF
- **Compétences professionnelles visées**
  - Maîtriser les différentes étapes de la mise en œuvre de la TMFPO dans le processus de médiation familiale ;
  - Ajuster sa posture professionnelle à ce nouvel accueil ;
  - Identifier l'émergence de nouvelles problématiques familiales complexes
- **Formateurs**
  - Juriste ;
  - Médiateurs (-trices) familiaux (-les) expert(e)s dans le domaine visé ;
  - Directeur(-trice) formateur(-trice) responsable de service.

### En pratique :

- **Durée**
  - 14 heures (soit 2 journées)
- **Coût**
  - Adhérents FENAMEF : 450€ / Non-adhérents FENAMEF : 520€
- **Lieu**
  - Paris